



**OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET STATISTIQUE D'AFRIQUE  
SUBSAHARIENNE (AFRISTAT)**

**SEMINAIRE SUR L'HARMONISATION STATISTIQUES EN AFRIQUE**

**Bamako(Mali), du 28 au 29 septembre 2006**

**Harmonisation des méthodes de production des comptes nationaux**

Présenté par :

DOFFOU N'guessan Gabriel  
expert en comptabilité nationale à AFRISTAT

## SOMMAIRE

<b>RESUME .....</b>	<b>3</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>I HARMONISATION DES NOMENCLATURES .....</b>	<b>5</b>
I-1 Principes ayant régi l'élaboration des deux nomenclatures activités et produits.....	5
I-2 Description des nomenclatures d'activités et de produits.....	5
I-3 Principaux problèmes rencontrés .....	6
I-4 Utilisation des nomenclatures.....	6
I-5 Procédures de gestion .....	6
<b>II HARMONISATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES NATIONAUX .....</b>	<b>7</b>
II-1 Elaboration du guide méthodologique pour les comptes nationaux .....	7
II-2 Les travaux de court terme : Elaboration de PIB comparables .....	8
II-3 Les travaux de moyen terme : Mise en œuvre du SCN93, modernisation des comptes nationaux dans les Etats membres .....	10
<b>III PERSPECTIVES .....</b>	<b>13</b>

## RESUME

Créé en septembre 1993 par un traité signé par quatorze Etats d'Afrique subsaharienne, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, en abrégé AFRISTAT, est une organisation internationale qui regroupe actuellement 18 Etats africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo). Son siège est à Bamako (Mali).

AFRISTAT a pour mission d'aider les Etats membres à construire des outils de base (socle minimal) pour le développement de la statistique, de développer des systèmes statistiques cohérents et efficaces, de répondre aux demandes d'information pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques de développement et d'assurer la formation permanente des cadres nationaux en matière de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information statistique. Pour cela, il se fonde sur les normes, les concepts et cadres statistiques existants déjà au niveau international tout en les adaptant aux contextes de ses Etats membres.

AFRISTAT, dans sa sphère d'intervention, a mis en œuvre ou exécuté plusieurs programmes en vue de l'harmonisation des méthodes de production des statistiques. Ainsi il a élaboré pour ses Etats membres, des nomenclatures communes d'activités et de produits (NAEMA et NOPEMA) ; un guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux se basant sur le SCN93, adapté aux Etats; un recueil des concepts et méthodologie de production des statistiques du secteur informel ; des méthodes d'élaboration des PIB comparables ; la production des comptes nationaux définitifs au moyen du système informatique ERETES.

Les travaux d'harmonisation des nomenclatures et des méthodes d'élaboration des comptes nationaux définitifs ont été menés par des groupes de travail composés des experts des Etats membres d'AFRISTAT ayants des expériences en matière de nomenclatures et de comptes nationaux.

Partant des référentiels internationaux (NACE, CPA, CITI rev3), le groupe de travail sur les nomenclatures, aidé des experts d'AFRISTAT a mis en place les nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres : NAEMA (nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT ; NOPEMA (nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT ). Ces nomenclatures sont actuellement utilisées pour les travaux statistiques dans les Etats membres.

Concernant les comptes nationaux, le groupe de travail, avec l'appui des experts d'AFRISTAT, a réalisé le guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux pour les Etats membres.

## INTRODUCTION

Créé en septembre 1993 par un traité signé par quatorze Etats d'Afrique subsaharienne, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, en abrégé AFRISTAT, est une organisation internationale qui regroupe actuellement 18 Etats africains (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo). Son siège est à Bamako (Mali).

Le champ d'action d'AFRISTAT va au-delà de ses Etats membres : il apporte aussi son appui technique aux Etats non membres parmi lesquels on peut citer la Gambie, le Ghana, le Liberia, le Nigeria, la Sierra Leone, le Burundi, le Congo (République Démocratique), Madagascar, et Sao Tomé et Príncipe.

AFRISTAT a pour mission d'aider les Etats membres à construire des outils de base (socle minimal) pour le développement de la statistique, de développer des systèmes statistiques cohérents et efficaces, de répondre aux demandes d'information pour la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des politiques de développement et d'assurer la formation permanente des cadres nationaux en matière de traitement, d'analyse et de diffusion de l'information statistique. Pour cela, il se fonde sur les normes, les concepts et cadres statistiques existants déjà au niveau international tout en les adaptant aux contextes de ses Etats membres.

Durant la première décennie de son existence, AFRISTAT a mis en place et fait adopté par ses Etats membres le Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC) dont l'objectif principal était d'améliorer et d'harmoniser l'information statistique nécessaire à la prise de décision et au renforcement de l'intégration régionale. Cette information statistique a permis également de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'impact des politiques économiques décidées au niveau des deux unions économiques et monétaires que constituent l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). En particulier, les dispositifs de surveillance multilatérale y ont trouvé une base quantitative plus solide.

La surveillance multilatérale, un des moyens essentiels pour réaliser les objectifs d'intégration régionale, vise la convergence des politiques économiques des Etats. Sa mise en œuvre doit se traduire par l'observation d'une discipline collective qui peut être évaluée de façon objective sur la base d'indicateurs macro-économiques fiables et comparables. Pour réaliser cet objectif, notamment l'appréciation des performances et des politiques économiques des Etats, il demeure prioritaire de disposer des méthodes harmonisées de production des statistiques.

Cependant, l'exercice de surveillance multilatérale se heurte à des difficultés majeures provenant du manque de comparabilité de nombreux agrégats macro-économiques par suite de l'hétérogénéité des concepts et des méthodologies retenus dans les Etats.

Pour atteindre cet objectif, AFRISTAT, dans sa sphère d'intervention, a mis en œuvre ou exécuté plusieurs programmes en vue de l'harmonisation des méthodes de production des statistiques. Ainsi il a élaboré pour ses Etats membres, des nomenclatures communes d'activités et de produits (NAEMA et NOPEMA) ; un guide méthodologique d'élaboration des comptes nationaux se basant sur le SCN93 avec quelques spécificités liées aux pays ; un recueil des concepts et méthodologie de production des statistiques du secteur informel ; des méthodes de production des statistiques des prix ; des méthodes de production des statistiques agricoles ; des méthodes de production des statistiques sur le marché du travail.

Ce document présente les travaux menés dans le cadre de l'harmonisation des méthodes de production de comptes nationaux.

## I Harmonisation des nomenclatures

Les travaux d'harmonisation ont été menés par un groupe de travail, composés des experts des Etats membres d'AFRISTAT. Partant des référentiels internationaux (NACE, CPA, CITI rev3), le groupe de travail a mis en place les nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres : NAEMA (nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT ; NOPEMA ( nomenclature de produits des Etats membres d'AFRISTAT ).

### I-1 Principes ayant régi l'élaboration des deux nomenclatures activités et produits

#### *i-la nomenclature d'activités*

Le principe fondamental a été de prendre pour référence la CITI rév.3 pour l'élaboration de la nomenclature d'activités pour les Etats membres d'AFRISTAT. Trois points ont été pris en considération :

- la diversité des activités des entreprises, formelles et informelles est moins grande dans les économies africaines que dans d'autres régions du monde, notamment les pays développés,
- le secteur primaire - agriculture, élevage, pêche - tient une part très importante dans l'activité économique, il contribue pour près de 50 % à la formation du PIB,
- les activités de fabrication sont peu développées.

Ainsi il a été nécessaire d'augmenter le nombre des catégories élémentaires dans le secteur primaire, de réduire sensiblement le nombre de catégories élémentaires pour les activités de fabrication, et en définitive de réduire le nombre de catégories élémentaires.

La nomenclature d'activités permet de classer des unités statistiques. Ces unités peuvent être des entreprises, des établissements, des unités de production homogènes, etc. Les unités ont été classées dans la rubrique qui décrit le mieux leur activité, compte tenu de leur production. Le classement se fait au niveau le plus fin de la nomenclature (classe).

#### *ii- la nomenclature de produits (NOPEMA)*

La nomenclature de produits a été construite en référence à la nomenclature d'activités selon une démarche analogue à celle suivie pour la construction de la Classification statistique des Produits associée aux Activités dans la communauté européenne (CPA), relativement à la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE).

### I-2 Description des nomenclatures d'activités et de produits

#### *i- nomenclature d'activités (NAEMA)*

La nomenclature d'activités comporte 4 niveaux : elle reprend exactement les 17 sections (1 lettre) ainsi que les 60 divisions (codifiées sur 2 chiffres) de la CITI. Il a paru nécessaire de procéder à certaines adaptations pour tenir compte des spécificités des économies africaines. Ainsi elle comprend 147 groupes à trois chiffres le plus souvent identiques à ceux de la CITI.

**Tableau 1** : nombre de positions dans les nomenclatures CITI et AFRISTAT

Nombre de :	CITI	AFRISTAT	Taux de réduction
Sections	17	17	0 %
Divisions	60	60	0 %
Groupes	161	147	7 %
Classes	292	261	11 %

Tableau 2 : nombre de classes dans les différentes sections des nomenclatures CITI et AFRISTAT :

sections	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
CITI	9	1	12	12 7	4	5	29	2	17	12	31	8	5	6	22	1	1
AFRISTAT	27	3	16	86	3	6	37	3	19	8	22	3	5	6	17	1	1
Différence	+1 6	+ 2	+4	- 41	-1	+1	+8	+1	+2	-4	-9	-5	0	0	-5	0	0

### ii- nomenclature de produits

La nomenclature de produits est structurée comme la nomenclature d'activités, c'est à dire que les produits (biens ou services) sont regroupés selon l'activité d'origine. Elle reprend donc les quatre niveaux (sections, divisions, groupes et classes) de la nomenclature d'activités. Elle ajoute un niveau supplémentaire de détail codifié à l'aide d'un cinquième chiffre correspondant aux 574 catégories.

### I-3 Principaux problèmes rencontrés

Les principales difficultés rencontrées tiennent au caractère intégré de la production de certains biens telle quelle apparaît dans la CITI rév. 3 alors que cette production relève d'unités distinctes dans les économies africaines. L'exemple le plus déterminant en est le coton.

Cependant, cette solution n'est pas conforme à la structure de la CITI rév. 3. Aussi, dans le souci de respecter strictement cette structure, il a été retenu les deux activités « culture du coton » et « égrenage du coton »

### I-4 Utilisation des nomenclatures

Les nomenclatures d'activités et de produits sont mises en œuvre dans les Etats membres d'AFRISTAT depuis janvier 2001. Elles sont utilisées pour la collecte et la diffusion des informations statistiques des Etats membres.

L'observation de la consommation (prix, budgets, parités de pouvoirs d'achat) relève d'une grille autonome, dérivant de la nomenclature (COICOP) et donc non contrainte par les nomenclatures harmonisées produits et activités. Il en est de même des statistiques douanières ou de balance des paiements qui nécessitent des règles propres.

### I-5 Procédures de gestion

Un groupe technique est chargé d'assurer la gestion des nomenclatures d'activités et de produits. Cette gestion concerne notamment :

- l'interprétation de la nomenclature,
- des modifications à apporter aux notes explicatives,
- la révision des nomenclatures notamment après une révision des nomenclatures internationales de référence.

Le groupe technique est composé des représentants des Etats membres, des organismes régionaux, et d'AFRISTAT, qui en assure le secrétariat. Il peut être saisi par chacun de ses membres, de sa propre initiative, ou pour relayer une demande d'un utilisateur.

## II Harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux

La modernisation des comptes nationaux des Etats membres d'AFRISTAT est l'occasion de mettre en œuvre le SCN 93. Aussi, les Etats membres se sont-ils accordés pour mettre en œuvre un cadre conceptuel commun et des méthodes d'élaboration communes. Cette cohérence sera renforcée par l'utilisation dans chaque pays du module ERETES d'aide à l'élaboration des comptes de la nation.

En collaboration avec les organisations sous régionales (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) et avec l'appui financier de l'Union Européenne, AFRISTAT a engagé un processus d'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes nationaux en deux étapes :

- ✓ A court terme : il s'agissait d'établir des grilles de passage entre les PIB actuellement calculés par les Etats et des PIB « plus comparables ». Ces grilles de passage permettront de redresser un certain nombre d'écarts dus à des différences de méthode dans l'élaboration des comptes. Ce volet est en cours de réalisation.
- ✓ A moyen terme : il s'agissait plus fondamentalement de refonder les comptes nationaux sur de nouvelles années de base en utilisant une méthodologie d'élaboration harmonisée, conforme au SCN 93, et des outils communs.

Il faut souligner que même si les travaux de court terme permettent effectivement de disposer de PIB plus comparables, ils ne pourront pas s'affranchir totalement des différences importantes qui existent au niveau des méthodes d'élaboration des comptes. De plus, ces PIB ne seront pas tout à fait conformes au nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN 93).

### II-1 Elaboration du guide méthodologique pour les comptes nationaux

Le guide méthodologique est le résultat d'une série de rencontres qui ont réuni autour des experts d'AFRISTAT, des groupes de travail composés d'une part de représentants des Etats membres de la CEMAC et d'autre part de ceux de l'UEMOA, tous impliqués dans les travaux d'élaboration des comptes nationaux de leur pays. A chaque groupe de travail se sont joints les représentants des banques centrales (BCEAO, BEAC) et des organisations sous régionales (CEDEAO, CEMAC, UEMOA).

Le guide méthodologique reprend les recommandations du SCN 93 dans les grands domaines intéressant les économies des Etats membres d'AFRISTAT et propose, pour chaque domaine, une méthode harmonisée de traitement. Les méthodes proposées résultent également de la compilation des travaux méthodologiques réalisés par les comptables nationaux de ces Etats.

Les principaux domaines abordés dans le guide sont :

- les nouveautés introduites par le SCN 93 ;
- le traitement de l'agriculture ;
- le traitement de l'élevage ;
- le compte des administrations publiques ;
- l'aide extérieure, la balance des paiements et le compte du reste du monde ;
- le secteur informel ;
- le compte des sociétés, non financières et financières ;
- l'harmonisation de la nomenclature de la comptabilité nationale et sa correspondance avec la NAEMA<sup>1</sup> ;
- des points particuliers (recherche minière, multinationales publiques, prix des services ; etc.).

Les travaux d'élaboration du guide méthodologique ont été financés par l'Union Européenne et par le Fonds AFRISTAT. Les experts en comptabilité nationale d'AFRISTAT, ont bénéficié de l'appui de M. Sérurier, expert international en comptabilité nationale.

<sup>1</sup> La NAEMA est la nomenclature d'activités des Etats membres d'AFRISTAT.

Largement utilisé dans les Etats membres, le guide méthodologique contribuera à l'amélioration de la comparabilité des données de comptabilité nationale.

## **II-2 Les travaux de court terme : Elaboration de PIB comparables**

Les besoins urgents des organisations sous régionales (CEMAC, UEMOA, CEDEAO) ont donc conduit à envisager la mise au point de PIB plus comparables, à partir des PIB actuellement calculés par les Etats. Pour ces travaux de court terme, les PIB visés sont les PIB définitifs, dont les contenus sont en général explicitement connus, plutôt que d'examiner directement les PIB prévisionnels, dont le contenu peut être de premier abord plus opaque, même s'il est implicitement le même que celui des comptes définitifs.

Dans cette optique, les comptables nationaux et les prévisionnistes des Etats membres de l'UEMOA, CEDEAO ont constitué des groupes de travail ad hoc, auxquels AFRISTAT a apporté un appui technique. Ces travaux se sont déroulés en plusieurs phases :

### **Phase 1 : examen des méthodes d'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres**

Cette phase a consisté à faire l'état des lieux en matière d'élaboration des comptes nationaux dans les différents Etats.

### **Phase 2 : élaboration d'une plate-forme commune de comptabilité nationale**

Les comptables nationaux des Etats membres de l'UEMOA, des pays de la CEDEAO (hors pays UEMOA) et les experts d'AFRISTAT, à partir de leur connaissance respective des méthodes d'élaboration des comptes dans les différents Etats, ont défini un tronc commun de comptabilité nationale. Ce tronc commun est établi de telle manière que les travaux nécessaires à chaque Etat pour se conformer à ce tronc commun soient les moins lourds possibles, compte tenu des délais de réalisation de ces travaux et au regard des moyens humains et matériels mobilisables dans les Etats. Il s'ensuit que les comptes conformes à la plate-forme commune ne sont pas nécessairement les plus conformes possibles aux recommandations internationales. En particulier, la référence des comptes de la plate-forme commune reste le SCN 68 et non le nouveau SCN 93.

Elle comprend trois éléments que sont :

- ✓ Une présentation commune des comptes ;
- ✓ Un contenu harmonisé des comptes ;
- ✓ Un rapprochement des méthodes d'élaboration.

#### ***Présentation commune des comptes***

La plate forme comprend une présentation harmonisée des comptes qui en facilite la lecture et la comparaison. Ainsi le PIB à prix courants et à prix constants est présenté selon une nomenclature commune de branches d'activités structurées par secteur d'activités et les emplois du PIB sont présentés selon une nomenclature commune des opérations.

Le PIB est ventilé selon les trois secteurs d'activités : le primaire, le secondaire et le tertiaire. Le secteur primaire comprend trois branches : agriculture ; élevage ; pêche, forêt, chasse. Le secteur secondaire comprend : industrie extractives ; industries manufacturières ; énergie ; bâtiment et travaux publiques. Le tertiaire comprend : transports et télécommunication ; commerce ; banques et assurances ; autres services marchands ; services non marchands.

#### ***Contenu des comptes***

Le contenu des comptes est harmonisé tout en assurant une meilleure couverture du champ de production. Une attention particulière a été portée sur les éléments suivants qui n'étaient pas uniformément pris en compte dans les comptes des Etats membres :

- ✓ la consommation de capital fixe de l'administration publique (CCF) ;

Elle est partie intégrante de la production de l'administration publique. Sa non-prise en compte sous-estime le PIB. Ainsi elle a été estimée et intégrée aux comptes des Etats qui ne l'avaient pas pris en compte.

- ✓ l'évaluation des loyers imputés aux ménages propriétaires de leurs logements ;
- ✓ le calcul de la Production Imputée de Services Bancaires (PISB) ;
- ✓ l'assistance technique extérieure (aide extérieure en général).

### ***Rapprochement des méthodes d'élaboration***

L'élément le plus important qui justifie cette partie est une meilleure prise en compte des campagnes agricoles. En effet, en Afrique de l'Ouest, il a été noté que certains pays considèrent comme production agricole de l'année n la production de la campagne agricole n/n+1 alors que d'autres comptabilisent cette production en année civile n. En attendant le passage effectif des États au SCN93 qui explique la façon de procéder, une approximation a été admise compte tenu de la période des récoltes qui en général couvre les derniers mois de l'année, de comptabiliser en année n la production de la campagne n/n+1. Les pays qui font un traitement meilleur à celui-ci n'auront pas à changer leur méthode d'estimation.

### **Phase 3 : élaboration de grilles de passage entre les comptes nationaux actuels et la plate-forme commune**

Chaque Etat, en fonction du contenu actuel de ses comptes nationaux, définit la grille de passage qui lui permet de passer de ses comptes actuels à des comptes conformes à la plate-forme commune.

### **Phase 4 : étude des méthodes de prévision économique dans les Etats et adaptation des grilles des comptes nationaux pour les adapter aux comptes prévisionnels**

Cette phase a consisté à se rendre dans chaque Etat pour étudier les méthodes d'élaboration des comptes prévisionnels. Il s'agit plus précisément de voir dans quelle mesure les grilles de passage mises au point pour les comptes définitifs sont adaptées aux comptes prévisionnels.

### **Phase 5 : mise en œuvre des grilles de passage**

Cette phase a consisté à mettre concrètement en application les grilles de passage entre les comptes nationaux, définitifs, semi-définitifs ou provisoires, ainsi que les comptes prévisionnels et la plate-forme commune, à travers des feuilles de calcul appropriées. Les résultats obtenus sont des comptes plus comparables, présentés selon un format identique pour tous les Etats.

### Typologie des États membres de la CEDEAO par rapport aux corrections induites par la plateforme

Type de correction Pays	Corrections ne modifiant pas le niveau du PIB				Corrections modifiant le niveau du PIB							
	Secteur informel	Système de valorisation	Structure détails branches	PISB	Aide extérieure	Loyer imputé	Auto construction	Campagne agricole	Élevage	Service domestique	Champ des APU	CCF
Cap Vert	x		x			x	X			x		x
Gambie	x			x	x	x	X				x	x
Ghana	x	x	x		x	x	X		x	x		x
Guinée	x	x		x		x	X		x			x
Nigeria	x				x				x	x		
Sierra Leone	x	x		x	x	x	X		x	x		x
Liberia	x	x		x	x	x			x	x	x	x
Bénin	x	x						X				x
Burkina Faso											x	x
Côte d'Ivoire	x	x				x		X				x
Guinée Bissau	x			x	x	x						x
Mali	x	x				x		X				x
Niger		x										x
Sénégal				x	x			X				x
Togo	x	x				x						x

APU pour administration publique  
 PISB pour production imputée de service bancaire  
 CCF pour consommation de capital fixe

### II-3 Les travaux de moyen terme : Mise en œuvre du SCN93, modernisation des comptes nationaux dans les Etats membres

Parallèlement aux travaux de court terme sur les PIB plus comparables, AFRISTAT a mis en place un projet de modernisation des comptes nationaux dans ses Etats membres. Les principaux objectifs visés étaient les suivants :

- l'adoption du nouveau Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies (SCN 93),
- la mise en œuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes,
- l'utilisation d'un outil commun de construction des comptes nationaux.

#### Adoption du nouveau Système de Comptabilité Nationale des Nations-Unies (SCN 93)

Le nouveau SCN a été adopté par les Nations-Unies en 1993, il entre progressivement en vigueur dans le monde depuis cette date. L'Afrique et notamment les Etats membres d'AFRISTAT se doivent de suivre ce mouvement. Il devient donc urgent de moderniser les comptes dans les Etats membres, modernisation qui passe par l'adoption du SCN 93, et par le choix d'une année de base de comptes.

#### Mise en œuvre de méthodes harmonisées d'élaboration des comptes

Là encore, ce volet s'appuie sur des travaux réalisés dans le cadre du Programme Statistique Minimum Commun (PROSMIC), pour l'ensemble des Etats membres d'AFRISTAT. Dans ce cadre, un

groupe de travail comprenant les comptables nationaux des pays membres ainsi que des représentants des banques centrales et des institutions sous-régionales a été créé.

Les membres du groupe de travail, à partir des recommandations du SCN 93, et en s'appuyant sur leur propre expérience, ont mis au point des méthodes pratiques d'élaboration des comptes. Ces travaux ont abouti à une série de notes méthodologiques, qui ont été regroupées dans un manuel, sur chacun des thèmes suivants :

- les nouveautés introduites par le SCN 93
- les comptes de l'agriculture
- les comptes de l'élevage
- les comptes des administrations publiques
- l'aide extérieure, la balance des paiements et le compte du reste du monde
- le secteur informel
- le compte des sociétés, non financières et financières
- des points divers (recherche minière, multinationales publiques, prix des services...).

L'harmonisation des méthodes d'élaboration des comptes est par ailleurs facilitée par l'harmonisation d'un certain nombre de cadres comptables ou statistiques déjà réalisée par les organisations sous régionales :

- l'adoption de la révision V du manuel de la Balance des Paiements et l'harmonisation des méthodes d'élaboration des Balances des Paiements (les premières balances conformes à la révision V sont aujourd'hui disponibles),
- l'adoption par l'ensemble des Etats membres d'un plan comptable des entreprises commun, il s'agit du Plan comptable SYSCOA, en application effective depuis le premier janvier 1998,
- l'adoption d'un plan comptable bancaire commun, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1996,
- des travaux d'harmonisation des méthodes d'élaboration des Tableaux des Opérations Financières de l'Etat (TOFE),
- l'adoption de méthodologies harmonisées pour le relevé des prix et le calcul des indices des prix à la consommation des ménages (logiciel CHAPO) , depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1998,
- un cadre commun de traitement des statistiques du commerce extérieur, par le logiciel EUROTRACE, dont l'installation a été financée par l'Union Européenne.

Tous ces travaux d'harmonisation vont bien sûr dans le sens d'une meilleure comparabilité des comptes nationaux, pour lesquels ils constituent des sources d'informations essentielles.

#### **Utilisation d'un outil commun de construction des comptes nationaux**

La faiblesse des moyens matériels et humains des équipes de comptabilité nationale qui ont la charge de la modernisation de leurs comptes a conduit à leur proposer l'utilisation d'un logiciel d'aide à l'élaboration des comptes nationaux : le module ERETES.

Comme tous les logiciels informatiques, il demande au départ une certaine période d'apprentissage nécessaire à la maîtrise de ses différentes fonctionnalités. En contrepartie, il apporte aux équipes de comptabilité nationale de nombreux avantages, parmi lesquels :

- ✓ il offre un cadre informatique performant pour le stockage et l'analyse de l'information économique, à travers les tableaux de travail habituels des comptables nationaux : comptes de branches, équilibres ressources-emplois, matrice des consommations intermédiaires,
- ✓ il guide les comptables nationaux dans leur travail en leur permettant de visualiser l'enchaînement des tâches et les rôles dévolus à chacun des comptables,
- ✓ il offre une assistance technique en comptabilité nationale (concepts et méthodes) au travers d'un hypertexte...

### La mise en œuvre du SCN93 au moyen du Système ERETES

A la faveur de plusieurs financements, les Etats membres d'AFRISTAT ont pu s'engager dans la rénovation de leurs comptes nationaux avec passage au SCN93 au moyen du Système ERETES. Les résultats attendus sont : (1) disposer deux années de comptes, une année de base et une année courante (2) disposer des deux principaux tableaux du cadre central du SCN93, [ un TRE et un TCEI] (3) assurer un transfert de savoir-faire rendant possible une poursuite autonome des travaux de comptabilité nationale par les comptables nationaux des pays concernés.

ERETES ne comporte aucune exigence statistique particulière. Il est en effet prévu pour s'adapter à la situation telle qu'elle se présente, sans imposer de conditions minimales spécifiques. Le Système offre donc simultanément :

- un cadre méthodologique pour les travaux d'élaboration des comptes nationaux définitifs,
- une assistance technique intégrée permettant l'acquisition des méthodes à mettre en œuvre,
- un environnement informatique moderne au service d'un travail en équipe

### Résultats concrets obtenus

Il faut noter qu'avec le Système ERETES, la réalisation d'une année de compte signifie la disponibilité d'un tableau des ressources et des emplois (TRE) et d'un tableau des comptes économiques intégrés (TCEI) être donc au moins en phase 4 dans la mise en œuvre du SCN93.

**Tableau 3** : mise en œuvre du SCN93 dans les Etats membres

Etats membres	Année de base des comptes		Dernière Année de comptes		Mise en œuvre du SCN93
	Réalisés	En cours	Réalisés	En cours	
Bénin	Comptes 1999		Comptes 2000	2001, 2002..	<u>Phase 4</u>
Burkina Faso	Comptes 1999		Comptes 2001	2002, 2003	<u>Phase 4</u>
Cameroun	Comptes 1993		Comptes 2003	Comptes 2004	<u>Phase 4</u>
Cap-Vert		Comptes 2002			
Centrafrique	Comptes 1988		Comptes 1998		<u>Phase 1</u>
Comores					Pas d'actions
Congo					En cours
Côte d'Ivoire	Comptes 1996		Comptes 2002	Comptes 2003	<u>Phase 4</u>
Gabon	Comptes 2001			Comptes 2002	<u>Phase 4</u>
Guinée					Pas d'actions
Guinée Bissau					Pas d'actions
Guinée Equatoriale					En cours
Mali	Comptes 1997		Comptes 1999		<u>Phase 4</u>
Mauritanie	Comptes 1998		Comptes 2001	Comptes 2002	<u>Phase 4</u>
Niger	Comptes 2000		Comptes 2001	Comptes 2002	<u>Phase 4</u>
(*) Sénégal	1999		Comptes 2003		<u>Phase 1</u>
Tchad					Pas d'actions
Togo	Comptes 2000				<u>Phase 1</u>

(\*) : le Sénégal a réalisé ses comptes nationaux selon son propre système informatique.

### III Perspectives

Le tableau ci-dessus, nous montre que le rythme d'élaboration des comptes nationaux reste très faible et entraîne ainsi un retard important en terme d'actualité des comptes. Cette situation est due à plusieurs difficultés notamment :

- le faible niveau des ressources humaines, et des moyens matériels et financiers affectés à l'élaboration des comptes nationaux ;
- la faible production et le retard dans la disponibilité des données sources ;
- l'insuffisance des capacités d'analyse des données macroéconomiques des Etats membres.

Tout en poursuivant les efforts pour amener les Etats membres à élaborer et publier les comptes nationaux dans les délais acceptables par les utilisateurs, AFRISTAT a engagé, depuis 2004, des réflexions en vue d'assister les Etats dans la production de comptes nationaux provisoires. En 2005, AFRISTAT a sollicité et obtenu de la Coopération française un appui financier pour prendre en charge les frais liés à l'animation de cette activité qui bénéficie aussi depuis cette année de l'assistance technique de l'INSEE.

Ce projet de réalisation de comptes non définitifs et provisoires vise à proposer aux Etats des méthodes d'élaboration de comptes non définitifs et provisoires fiable afin de pallier l'absence de données macroéconomiques devant aider les administrations et les autorités des Etats membres à prendre de « bonnes » décisions d'une part, et fournir aux partenaires techniques et financiers des informations fiables et utiles pour les négociations avec ces Etats.

Un premier séminaire regroupant les comptables nationaux des Etats membres a été organisé en septembre 2005 à Bamako pour sensibiliser les Etats sur la question. En suite, un deuxième séminaire a été organisé en septembre 2006 et a permis de mettre en place des méthodes d'élaboration des comptes nationaux non définitifs et provisoires. Ces méthodes seront appliquées en 2007 dans un certains nombres de pays pilotes.